

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance ordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *mardi 14 juin 2022 à 19 h 30*, à l'hôtel de ville au 26, rue Ally.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Josée Bussièrès et Marie-Pier Guévin-Michaud ainsi que messieurs les conseillers Steeve Desmarais, Jean Précourt et Jonathan Gamelin, sous la présidence du maire, Monsieur André Descôteaux.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale, greffière et trésorière* agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : 46

01. MOMENT DE RECUEILLEMENT

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-06-170

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par le conseiller Steeve Desmarais

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert :

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2022 ;
04. Adoption des comptes payés et à payer ;
Période de questions ;

LÉGISLATION

05. Adoption du règlement 231-2022 relatif à la rémunération des élus municipaux de Pierreville
06. Inscription Congrès des maires de la FQM du 22 au 24 septembre 2022

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

07. Dépôt de l'état des recettes et dépenses du 1^{er} janvier au 30 avril 2022
08. Mandat firme spécialisée pour placement de personnel
09. Remboursement 20 000 \$ Fonds roulement – rue Poirier ND soit la cinquième et dernière année
10. Autorisation achat d'un portable pour le département administratif

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

11. Mandat à la FQM pour la démolition de l'Hôtel Traversy
12. Autorisation de paiement SPAD – 2^e versement 2022

VOIRIE MUNICIPALE

13. Octroi de contrat 6 dos d'ânes – 1 sur la rue Tremblay, 1 sur le Chemin de la Coulée, 2 sur la rue la Ally et 2 sur le Chemin de la Commune
14. Octroi de contrat pour rapiéçage – Groupe 132 soumission 359 \$ t.m.
15. Demande de remboursement pour bris de pneus
16. Autorisation de paiement Les Entreprises Clément Forcier inc. – balayage des rues 3 789,85 \$ taxes en sus
17. Autorisation de paiement Les Entreprises Clément Forcier inc. – location de

HYGIÈNE DU MILIEU

18. Accompagnement – projet de mise aux normes de l’assainissement des eaux usées du secteur Notre-Dame - programme Primeau
19. Dépôt d’une demande d’aide financière au Volet 1 – Infrastructure d’eau du Programme d’infrastructure municipales d’eau (PRIMEAU) pour la mise aux normes de l’assainissement des eaux usées dans le secteur Notre-Dame
20. Adoption du plan d’intervention pour le renouvellement des conduites d’eau potable, d’égouts et des chaussées au MAMH
21. Mandat à Techni-Consultant Inc. – accompagnement annuel forfaitaire
22. Octroi de mandat pour l’accompagnement en lien avec le projet de remplacement de conduites – rue Descheneaux
23. Mandat à Techni-Consultant Inc. – accompagnement opérationnel aux étangs
24. Résolution pour la réserve d’eau pour 2022
25. Mandat à Les Services EXP inc. – mise à niveau du site des neiges usées – avis d’infraction du MELCC
26. Autorisation de paiement Techni-Consultant Inc. – problème d’eau jaune – 1 334,50 \$ taxes en sus

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

27. Demande de la Coop de Santé Shooner-Jauvin – travaux trottoir chauffant et stationnement en oblique

AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

28. Autorisation de paiement GHD consultants ltée – expertise géotechnique glissement de terrain rang de l’Île 3 510,25 \$ taxes en sus
29. Autorisation au restaurant L’Amuse-gueule - installation terrasse sur le trottoir
30. Autorisation de paiement achat de fleurs, jardinières, etc.

LOISIRS ET CULTURE

31. Autorisation signature de l’entente avec Location CB
32. Autorisation achat d’un quai pour descente de kayaks
33. Demande de passage Challenge 255 – déviation de la circulation
34. Commandite Rodéo Baie-du-Febvre 15-16-17 juillet 2022
35. Passerelle vélo sur la rivière – MSV Mon style de vie inc.
36. Commandite de la Formation des adultes La Riveraine
37. Autorisation de paiement Joanie Courchesne – soccer
38. Demande de Excavation des Îles inc. – surcharge pour installation bouées
39. Remboursement à madame Marie-Pier Guévin-Michaud – achat pour Pêche en herbe 2022 + km
40. Remboursement à Mme Josée Bussièrès – achat ballons soccer + km
41. Autorisation de paiement - artiste Fête nationale
42. Festival Western – Demande d’aide financière et signature protocole

-
43. Affaires nouvelles
 44. Documents déposés ;
 45. Rapport des rencontres des élus durant le mois
Période de questions ;
 46. Levée de l’assemblée.

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2022

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire du 10 mai 2022*, la secrétaire d’assemblée est dispensée d’en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

2022-06-171

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyé par la conseillère Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire du 10 mai 2022* tout apportant la correction mentionnée ci-haut, soit en inscrivant dans la marge que ladite résolution est abrogée.

04. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 31 mai 2022 ;

2022-06-172

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire/commis-comptable à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je, soussignée, *Isabelle Tougas*, secrétaire/commis-comptable pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2022.

Isabelle Tougas
Secrétaire/commis-comptable

Municipalité de PIERREVILLE

Conseil du mois de Juin

ANNÉE 2022

Liste des comptes

Déboursés directs

1	8671	Dostie Jean-François - Remboursement de taxes au crédit suite à une mise à jour	3 194.87 \$
2	8695	Picard Ève - Remboursement au crédit consommation d'eau suite à une erreur de lecture	1 309.55 \$
3	8696	FQM - HP - Station d'épuration ND, Hôtel Traversy, remise en état des berges chemin De La Coulée	1 735.65 \$
4	8697	Centre de services scolaire de la Riveraine - Commandite pour agenda 2022-2023	50.00 \$
5	8698	Excavation B.C.I. - Réparation ponceau rang Du Haut-De-La-Rivière	8 152.17 \$
6	8698	Excavation B.C.I. - Réparation tuyau d'égout rue Laperrière	1 608.16 \$
7	8699	Les Entreprises Bergeron 2009 inc. - 6/6 versement déneigement rues	24 512.72 \$
8	8700	M.R.C. - Remboursement au crédit de la mutation #26433977	2 211.00 \$
Sous-total des factures déjà payées			42 774.12 \$

Kilométrage, dépenses payées avec salaire

1		Isabelle Tougas - Déplacements du mois de mai 2022	7.00 \$
2		Sylvain Bardier - Cellulaire des mois de mars, avril 2022	114.99 \$
3		Richard Fontaine - Cellulaire du mois d'avril 2022	57.49 \$
Sous-total des factures déjà payées			179.48 \$

Prélèvements automatiques

1		Bell Canada - Téléphone du mois de mai 2022	1 360.00 \$
2		Hydro-Québec - Électricité de avril 2022	7 290.84 \$
3		Ministre du revenu du Québec - Remise D.A.S. du mois de mai 2022	13 369.31 \$
4		MRC Nicolet-Yamaska - 1/3 versement de la quote-part 2022	58 021.32 \$
5		Receveur général du Canada - Remise D.A.S. du mois de mai 2022	5 806.36 \$
6		RREMQ - Remise régime de retraite du mois de mai 2022	3 832.54 \$
7		Sogetel - Service Internet du mois de mai 2022	18.34 \$
8		Télus Mobilité - Cellulaire dg + panneau numérique	99.13 \$
9		Visa Desjardins - Itunes, Microsoft, Zoom, rencontre EXP, papeterie bilbiothèque	320.66 \$
10		Gestion Écono Plus inc. - Frais mensuel GPS	40.24 \$
Sous-total des factures déjà payées			90 158.74 \$

Fournisseurs 2022

1	8701	Descôteaux André - Déplacements: EXP, Donald Martel, FQM, formation rôle des élus	393.81 \$
2	8702	Boisvert Lyne - Déplacements: 1ere paie de l'année, rencontre dg MRC, rencontre Coop de santé	198.00 \$
3		Suite: Formation rôle des élus à Nicolet	
4	8703	Buropro - Photocopies du mois de mai 2022	302.68 \$
5	8704	Les Loisirs de Saint-François-Du-Lac - Cotisation au Camp de jour 2022	9 500.00 \$
6	8705	Dépanneur Pierreville - Essence camions	730.51 \$
7	8706	Dépanneur Ultramar - Diesel tracteur	101.90 \$
8	8707	Élévabec inc. - Remplacement de l'ouvre porte de l'élévateur salle Renaud-Baril	3 559.63 \$
9	8708	Sports-Inter Plus - Peinture aérosol blanche 18oz (24x) pour lignage du soccer	186.24 \$
10	8709	Guévin-Michaud Marie-Pier - Déplacements: Canadian Tire Sorel, Orlean Express Sorel, vers	110.60 \$
11	8710	L'Annonceur - Offre d'emploi (Adjointe administrative)	470.02 \$
12	8711	Matériaux et surplus Lefebvre inc. - Classeurs en bois 4 tiroirs (3x), classeurs 3 tiroirs (2x)	229.95 \$
13	8712	Mégaburo - Protège feuille, boîtes de rangement, papiers, dateurs, stylos, surligneurs	320.50 \$
14	8713	Régie du bâtiment du Québec - Frais annuels pour élévateur salle Renaud-Baril	91.67 \$
15	8714	Municipalité de Saint-François-Du-Lac - 1/4 versement arrosage de mouches noires	22 050.54 \$
16	8715	Normand Bardier - Installation des quais municipaux	574.88 \$
17	8716/ 8717	Patrick Morin - Clé soccer, vis, épingle 2x6x8, tige lavabo, chiffres noirs, terre à jardin, ampoule....	341.87 \$
18		Suite: Néons, corde, ruban orange, graisse, huile, WD40, colle époxy	
19	8718	Groupe 132 - Disposition de béton	103.48 \$
20	8719	Pompes industrielle Launier - Flotte municipale SJE 25'	471.29 \$
21	8720	Sanixel - Divers produits de nettoyage	1 136.16 \$
22	8721	Purolator - Transport d'un compteur d'eau pour inspection	11.78 \$
23	8722	Location Équipements Raydan - Disque abrasif, huile 2 temps	86.29 \$
24	8723	Régie IAEP Bas Saint-François - Consommation d'eau mois de mai 2022, immo. Drive 75HP	24 606.22 \$
25	8724	R.G.M.R. Bas Saint-François - Vignettes bac en surplus 57 rue Hector, 43 rue Gill	315.00 \$
26	8724	R.G.M.R. Bas Saint-François - 5/12 versement de quote-part 2022	19 818.77 \$
27	8724	R.G.M.R. Bas Saint-François - Services de conteneurs au garage municipal	2 658.81 \$
28	8725	Régie d'incendie Pierreville - Saint-François-du-Lac - Interventions au 75 Hector	17 710.03 \$
29	8725	Suite: 49 Principale, rue Lefebvre, 27 Saint-Joseph	
30	8726	Réseau Biblio - Reliure de livre	13.58 \$
31	8727	Compteurs d'eau du Québec - Frais Annuel communication compteur 5 Points Gestion	166.71 \$
32	8728	ADN Communication - Alertes municipales avril - mai 2022	105.32 \$
33	8729	Bussières Josée - Déplacements: Sport Expert Sorel	39.60 \$
34	8730	Hébergement Web - Renouvellement de domaine - pierreville.ca	16.09 \$
35	8731	Yvon Gamelin - 5/5 versement déneigement stationnements - Centre communautaire + Métro	1 474.39 \$
36	8732	Gauthier Julie - Subvention Baseball (Adrian-Manuel Paulino-Gauthier)	139.56 \$
37	8733	GNR Corbus - Remplacement des filtres système de chauffage	300.38 \$
38	8734	Paysagement Précourt inc. - 1/3 versement services d'horticulture	5 939.61 \$
39	8735	Paysagement Précourt inc. - 1/3 versement services de pelouse	2 999.99 \$
40	8736	Précourt Jean - Déplacements: Formation rôle des élus	29.70 \$
41	8737	Jaguar Media inc. - Abonnement annuel sur le Réseau d'Information Municipale (RIM)	327.68 \$
Sous-total des factures à payer			117 633.24 \$

Total des factures du mois	250 745.58 \$
-----------------------------------	----------------------

Fait par Isabelle Tougas, commis comptable

PÉRIODE DE QUESTION

LÉGISLATION

05. ADOPTION DU RÈGLEMENT 231-2022 relatif à la rémunération des élus

RÈGLEMENT 231-2022 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ, T-11.001) la Municipalité doit procéder à l'adoption d'un règlement concernant la rémunération de ses élus ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger le règlement n° 198-2019 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné conformément à l'article 445 du Code municipal lors de la séance ordinaire du 10 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du projet du présent règlement a été effectué lors de la séance ordinaire du 10 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été donné le 12 mai 2022 par la directrice générale, greffière et trésorière résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté, laquelle séance ne doit pas être tenue avant le 21^e jour après la publication de cet avis public qui mentionne également les sommes annuelles que le projet de règlement prévoit pour le maire et les conseillers ;

EN CONSÉQUENCE,

2022-06-173

Il est proposé par le conseiller Steeve Desmarais
Appuyé par le conseiller Jean Précourt

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le Conseil de la municipalité de Pierreville décrète et statue par le présent règlement ce qui suit :

Article 1. Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2. Titre

Le présent règlement porte le titre de « Règlement no. 231-2022, relatif à la rémunération des élus de la Municipalité de Pierreville »

Article 3. Rémunération

La rémunération annuelle pour le maire est fixée à 23 333 \$ et la rémunération annuelle pour les conseillers est fixée à 5 777 \$.

Article 4. Allocation de dépenses

Tout membre du conseil reçoit, en plus de la rémunération fixée en vertu de l'article 3, une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération, soit 11 667 \$ pour le maire et 2 889 \$, jusqu'à concurrence du maximum fixé par la Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ, T-11.001).

Article 5. Indexation

La rémunération et l'allocation de dépenses établis par le présent règlement seront indexées à la hausse pour chaque exercice financier suivant celui de l'entrée en vigueur du présent règlement.

Pour les années subséquentes, cette indexation ne sera jamais en deçà de l'indice des prix à la consommation (IPC) de l'année en cours, pour chaque

exercice financier à compter de celui qui commence après l'entrée en vigueur du présent règlement, et ce, pour un minimum de 2 %.

Article 6. Versement de la rémunération

La rémunération fixée aux articles précédents et l'allocation de dépenses établie à l'article 4 sont payées une fois par mois durant la dernière période de paie de chaque mois.

Le conseil pourra, au besoin, modifier ce mode de paiement par voie de résolution à cet effet.

Article 7. Remboursement de dépenses

Pour pouvoir poser, dans l'exercice de ses fonctions, un acte dont découle une dépense pour le compte de la municipalité, tout membre doit recevoir du conseil une autorisation préalable à poser l'acte et à dépenser en conséquence un montant n'excédant pas celui que fixe le conseil.

Toutefois, le maire n'est pas tenu d'obtenir cette autorisation préalable lorsqu'il agit dans l'exercice de ses fonctions. Il en est de même pour le membre du conseil que le maire ou le préfet désigne pour le remplacer lorsqu'il lui est impossible de représenter la municipalité.

L'article 6 s'applique à l'égard d'actes accomplis ou de dépenses engagées alors que le membre du conseil représente la municipalité autrement qu'à l'occasion des travaux des organismes dont il est membre au sein de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal, ou alors qu'il participe à tout congrès, colloque ou autre événement tenu aux fins de fournir de l'information ou de la formation utile pour l'exercice de ses fonctions.

L'article 6 s'applique également à l'égard d'actes accomplis ou de dépenses engagées, à des fins de repas, à l'occasion d'une séance du conseil ou d'un autre organe de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal ou à l'occasion de toute réunion tenue en relation avec une telle séance, dans la mesure où il s'agit d'une séance ou d'une réunion de laquelle aucun membre du conseil ou de l'organe concerné n'était exclu pour un motif autre que son inhabilité à siéger.

Article 8. Rétroactivité

Le présent règlement est rétroactif au 1er janvier 2022.

Article 9. Abrogation

Le présent règlement abroge à toutes fins que de droit tous les règlements antérieurs adoptés à l'égard de la rémunération des élus.

Article 10. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

André Descôteaux
Maire de Pierreville

Lyne Boisvert, CPA/CGA
Directrice générale, greffière et
trésorière

Avis de motion :	10 mai 2022
Présentation du projet :	10 mai 2022
Avis public de dépôt du projet	12 mai 2022
Adoption du règlement	14 juin 2022
Avis public d'entrée en vigueur	16 juin 2022

06. INSCRIPTION CONGRÈS DES MAIRES 2022 – du 22 au 24 septembre 2022

CONSIDÉRANT QUE tous les ans, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) organise un congrès pour ses membres ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville est membre de la FQM ;

CONSIDÉRANT QUE ce congrès est le lieu de rencontre privilégié pour partager la vision de la municipalité concernant le développement économique, social et culturel avec les 1 000 communautés membres de la FQM ;

CONSIDÉRANT QUE ce congrès a lieu à l'extérieur de la région, les participants ont la responsabilité de se trouver et réserver un hôtel ;

EN CONSÉQUENCE,

2022-06-174

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser Monsieur André Descôteaux, maire, Mesdames Josée Bussièrès et Marie-Pier Guévin-Michaud, conseillères ainsi que Madame Lyne Boisvert, directrice générale à participer au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités du 22 au 24 septembre 2022, au coût de ± 900 \$/personne plus taxes ;

QUE les frais d'hébergement de ± 1 000 \$ (taxes en sus) s'ajoutent au montant de l'inscription ;

QUE les frais de déplacement et tous les repas non inclus dans les montants précédemment mentionnés seront remboursés aux participants par la municipalité.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Congrès & formations - élus » 02 110 00 454 et « Congrès & formations - adm » 02 130 00 454*

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

07. DÉPÔT DE L'ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES DU 1^{er} JANVIER AU 30 AVRIL 2022

Dépôt de l'état des recettes et dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2022 pour la Municipalité de Pierreville sont déposés à la table du conseil par Madame Lyne Boisvert, directrice générale.

08. MANDAT FIRME SPÉCIALISÉE POUR PLACEMENT DE PERSONNEL

CONSIDÉRANT QUE suite à la publication de l'offre d'emploi de secrétaire et responsable des médias sociaux dans plusieurs Cégep, Journal l'Annonceur, médias sociaux ainsi que sur le site d'Emploi Québec, etc., aucune candidature n'a pu être retenue ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit absolument faire l'embauche d'une personne qui sera qualifiée pour effectuer ce travail, à savoir elle devra être autonome dans ces tâches de communication et de correspondance. De plus, elle devra être fiable au niveau de l'écriture et des textes effectués ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris la décision de faire appel à une firme de Placement de personnels et ce afin de s'assurer que la personne sélectionnée réponde aux attentes et ait la capacité d'effectuer le travail requis ;

CONSIDÉRANT QUE dans l'exécution de ce travail, il est essentiel de connaître parfaitement le français écrit et parlé et que le candidat (e) ait la facilité de composer de multiples lettres :

CONSIDÉRANT QUE les candidats (es) retenues devront réussir des tests de français, de Word, d'Excel, de psychométrie ainsi que des tests cognitifs ;

2022-06-175
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la firme Placements personnels Inc. pour procéder à la recherche d'une secrétaire et responsable des médias sociaux. La tarification de la firme de placements spécialisés correspond à un pourcentage de 10% du salaire annuel brut de la première année du candidat (e) s.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Placement pour embauche de personnel » 02 160 00 416

09. REMBOURSEMENT 20 000 \$ FONDS DE ROULEMENT – rue Poirier ND SOIT LA CINQUIÈME ET DERNIÈRE ANNÉE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a acquis la propriété du 23, rue Poirier à Pierreville dans le secteur Notre-Dame, en vue d'y déplacer l'usine d'épuration des eaux usées de ce secteur ;

CONSIDÉRANT QUE la Résolution no. 2017-12-241 concernant l'achat dudit terrain qui mentionne une affectation de fonds de roulement de l'ordre de 100 000 \$, et ce, remboursable sur une période de 5 ans ;

2022-06-176
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Steeve Desmarais
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de rembourser, pour une cinquième et dernière année, le fonds de roulement pour un montant de 20 000 \$ par les contribuables du secteur Notre-Dame qui sont concernés dans le projet de l'usine d'épuration des eaux usées.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Remboursement fonds de roulement » 03 610 00 001

10. AUTORISATION D'ACHAT D'UN PORTABLE POUR LE DÉPARTEMENT ADMINISTRATIF

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire l'achat d'un portable pour le département administratif ;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe InfoPlus nous offre le modèle HP Probook 450 au coût de 1 299,99 \$ plus taxes ;

2022-06-177
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat d'un portable au coût de 1 299,99 \$ plus taxes auprès de la compagnie InfoPlus de Drummondville.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Ordinateurs & serveur » 03 310 01 005

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

11. MANDAT À LA FQM POUR LA DÉMOLITION DE L'HÔTEL TRAVERSY

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait mandaté le service d'ingénierie de la Fédération québécoise des municipalités afin de préparer un appel d'offres qui contiendrait toutes les clauses requises pour la démolition et la décontamination ainsi que les travaux nécessaires relativement à l'immeuble du 1, rue Georges à Pierreville ;

EN CONSÉQUENCE,

2022-06-178

Il est proposé par la conseillère Jean Précourt
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

Monsieur le maire demande le vote sur cette proposition :

Pour la démolition :

Nathalie Traversy
Josée Bussièrès
Jean Précourt
Marie-Pier Guévin-Michaud

Contre la démolition :

Jonathan Gamelin

Le conseiller Steve Desmarais s'abstient de voter malgré l'obligation d'un conseiller (ère) de le faire, et ce, conformément à la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2).

ET RÉSOLU à la majorité des conseillers présents, de mandaté le service d'ingénierie de la FQM pour déposer l'appel d'offres qui contiendrait toutes les clauses requises pour la démolition et la décontamination relativement à l'immeuble du 1, rue Georges à Pierreville

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Honoraires Services Juridiques & ingénieurs » 02 621 00 412*

12. AUTORISATION DE PAIEMENT 2^e VERSEMENT SPAD – 3 139,49 \$ (taxes en sus)

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no. 2021-12-456* adoptée lors de la séance ordinaire du 13 décembre 2021 autorisait le renouvellement de l'entente de service pour le contrôle animalier sur le territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le paiement de cette entente de quatre ans, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025, se fait par le biais de deux versements par année ;

EN CONSÉQUENCE,

2022-06-179

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture du deuxième versement pour l'année 2022 à la Société protectrice des animaux de Drummond d'une somme de ± 3 139,49 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « SPAD » 02 290 00 451

VOIRIE MUNICIPALE

13. OCTROI DE CONTRAT À GROUPE 132 – 6 dos d'ânes

CONSIDÉRANT QUE des demandes ont été faite à la municipalité pour l'installation de deux dos d'ânes sur le Chemin de la Commune et d'un dos d'âne sur le chemin de la Coulée, afin de ralentir la vitesse ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal envisage aussi de faire changer ceux déjà installé sur la rue Tremblay et Ally soit au nombre de trois dos d'ânes ;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour chaque dos d'âne est de l'ordre de 2 080 \$ plus taxes.

2022-06-180
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat de six dos d'ânes permanents, soit un sur la rue Tremblay, un sur le Chemin de la Coulée, deux sur le chemin de la Commune et deux sur la rue Ally pour une somme totale de 12 480 \$ plus taxes.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Autres voirie » 02 320 00 729

14. OCTROI CONTRAT RAPIÉÇAGE DES RUES – soumission 359 \$ t.m.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire procéder à des travaux de rapiéçage sur différentes rues appartenant à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut offrir ce type de contrat sans procéder à un appel d'offres, celle-ci n'a donc fait aucune comparaison de prix, et ce, dans le but de favoriser l'achat local ;

CONSIDÉRANT QU'UNE facture distincte doit être produit pour les travaux de rapiéçage effectué sur la route de la Grande ligne puisque ceux-ci sont payé moitié moitié avec la municipalité de Baie du Febvre ;

2022-06-181
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de retenir les services de l'entreprise Groupe 132 inc. pour les travaux de rapiéçage à effectuer sur les routes appartenant à notre municipalité, au coût de 359 \$ la tonne métrique ;

QUE les travaux projetés nécessitent ± 80 tonnes métriques, ce qui représente un coût approximatif de 28 720 \$ taxes en sus ;

QUE l'entreprise Groupe 132 inc. devra présenter une facture distincte pour le rapiéçage du stationnement Métro Rouillard et Frères ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ces travaux doivent être terminés avant la fin de juin 2022 ;

QUE l'inspecteur municipal, monsieur Sylvain Bardier, marquera au préalable les endroits à rapiécer et qu'il assurera la supervision de ces travaux.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Rapiéçage des routes » 02 621 00 521

15. DEMANDE DE REMBOURSEMENT POUR BRIS DE PNEUS

CONSIDÉRANT QUE la courbe sur la Route 132 (rue Maurault) est cause de graves problèmes pour la circulation ;

CONSIDÉRANT QUE le long du trottoir face à la propriété du 93, rue Maurault, une bande de métal pour protéger le trottoir est installée, et que celle-ci y est boulonné ;

CONSIDÉRANT QUE les pneus de deux véhicules ont été endommagés à cause des têtes de boulons qui dépassaient dans la rue pour retenir cette bande de métal ;

EN CONSÉQUENCE,

2022-06-182

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le remboursement d'un montant de 489,28 \$ taxes en sus à monsieur Gratien Boucher et 256,38 \$ taxes en sus à madame Maïka Allard pour le remplacement de leurs pneus.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « BND Voirie » 02 320 01 620

16. AUTORISATION DE PAIEMENT LES ENTREPRISES CLÉMENT FORCIER INC. – balayage des rues 3 789,85 \$ taxes en sus

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté Les entreprises Clément Forcier Inc. afin d'effectuer le balayage des rues appartenant à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués les 27 et 30 mai 2022 pour le secteur de Pierreville et le 30 mai pour le secteur Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT QU'une surcharge de carburant nous a été facturée, pour un total de 523,35 \$ taxes en sus ;

EN CONSÉQUENCE,

2022-06-183

Il est proposé par la conseillère Steeve Desmarais
Appuyée par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture de ± 3 789,85 \$ (taxes en sus) à Les entreprises Clément Forcier Inc.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Balayage de rues » 02 320 03 521

17. AUTORISATION DE PAIEMENT LES ENTREPRISES CLÉMENT FORCIER INC. – location de pompe pour le balayage 200 \$ taxes en sus

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté Les entreprises Clément Forcier Inc. afin d'effectuer le balayage des rues appartenant à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'il a été nécessaire pour les Entreprises Clément Forcier inc. de faire la location d'une pompe afin de ne pas utiliser l'eau traité par la Régie Intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas St-François ;

EN CONSÉQUENCE,

2022-06-184

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyée par la conseillère Josée Bussières

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture de ± 200,00 \$ (taxes en sus) à Les entreprises Clément Forcier Inc.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Balayage de rues » 02 320 03 521

HYGIÈNE DU MILIEU

18. ACCOMPAGNEMENT – PROJET DE MISE AUX NORMES DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES - secteur Notre-Dame - programme Primeau

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville doit procéder à la mise aux normes de l'assainissement des eaux usées du secteur Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à une étude, en 2017, afin d'évaluer les coûts de modification du site actuel au secteur Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) demande la conformité des installations de ce secteur en déposant un plan d'action et un échéancier ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire déposer une demande d'aide financière au programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) et qu'elle souhaite se faire accompagner dans ce processus ;

CONSIDÉRANT l'offre de services forfaitaire fournis par la firme Techni-Consultant inc.;

EN CONSÉQUENCE,

2022-06-185

Il est proposé par le conseiller Josée Bussières
Appuyée par le conseiller Jean Précourt

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, QUE le conseil de la Municipalité de Pierreville accepte l'offre de services de la firme Techni-Consultant Inc. au montant de 7 900\$ plus taxes pour l'accompagnement des activités suivantes :

- Complétion du formulaire PRIMEAU;
- Préparation de l'appel d'offres avec qualifications du devis pour l'étude préliminaire incluant l'estimation des coûts, et ce, jusqu'à la réunion de démarrage avec la firme ;

QUE le conseil municipal demande l'accompagnement de la firme Techni-Consultant inc., durant le mandat professionnel (assistance aux réunions et soutien administratif), à tarif horaire et selon le besoin.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Station d'épuration secteur ND » 03 310 00 009

19. DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU VOLET 1 - INFRASTRUCTURE D'EAU DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) POUR LA MISE AUX NORMES DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DANS LE SECTEUR NOTRE-DAME

ATTENDU QUE la Municipalité de Pierreville a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle ;

EN CONSÉQUENCE,

2022-06-186

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que

- La Municipalité s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;
- La Municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;
- Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU.

20. ADOPTION DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES AU MAMH

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a procédé à une mise à jour du plan d'intervention réalisé en 2007 pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées telles que requises par le ministère des Affaires municipales de l'Habitation (MAMH) ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat a été octroyé à la firme Avizo Experts-Conseils inc. en date du 9 septembre 2019 portant le numéro de résolution 2019-09-299 *Plan d'intervention – octroi du contrat* ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport sur le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées préparé par la firme Avizo Experts-Conseils inc. a été déposé ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance dudit plan d'intervention ;

CONSIDÉRANT QU'il ne s'agit pas d'une résolution engageant la municipalité à réaliser tous les travaux recommandés par le plan d'intervention ;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution est requise pour l'approbation du plan d'intervention par la MAMH ;

2022-06-187

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RESOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter et d'adopter le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées préparé par la firme Avizo Experts-Conseils inc. portant le numéro de dossier 19-0945, et ce conformément aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE ce rapport soit transmis au MAMH, conformément à la loi.

**21. MANDAT À TECHNI-CONSULTANT Inc. –
ACCOMPAGNEMENT ANNUEL FORFAITAIRE**

ATTENDU l'offre de services première ligne reçue de la firme Techni-Consultant Inc. en date du 16 décembre 2021 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a plusieurs projets et souhaite être accompagné par une firme d'expérience dans le domaine du génie civil ;

ATTENDU QUE l'offre de services comprend également le service de la programmation et de reddition de compte de la taxe d'essence et contribution du gouvernement (TECQ);

2022-06-188

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RESOLU à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la Municipalité accepte l'offre d'accompagnement du service première ligne à titre de collaborateurs externes de l'entreprise Techni-Consultant Inc. au montant forfaitaire de 2 950 \$ pour les demandes ponctuelles qui ne nécessitent pas de livrable ;

QUE soient approuvés les tarifs horaires de l'offre de services lorsqu'un service spécifique est demandé par la Municipalité.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Honoraires TEU Pville » 02 414 10 411

**22. OCTROI DE MANDAT POUR L'ACCOMPAGNEMENT EN
LIEN AVEC LE PROJET DE REMPLACEMENT DE
CONDUITES – rue Descheneaux**

CONSIDÉRANT QUE le plan d'intervention de la municipalité de Pierreville, préparé par la firme Avizo Experts-Conseils, a désigné la réfection de la rue Descheneaux comme prioritaire ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de réfection de la rue Descheneaux est admissible au programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec ;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Techni-Consultant Inc. pour l'accompagnement complet du projet de remplacement de conduites sur la rue Descheneaux se détaillant comme suit :

Devis de services professionnels en ingénierie	4 950 \$
Devis pour l'étude géotechnique ainsi que le contrôle qualitatif	4 950 \$
Accompagnement durant le mandat professionnel	5 000 \$
Devis administratif pour construction	1 950 \$
Suivi financier du projet	3 000 \$

CONSIDÉRANT QUE ces honoraires sont admissibles au programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec;

2022-06-189

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin
Appuyé par le conseiller Steeve Desmarais

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, QUE le conseil municipal octroi, à la firme Techni-Consultant Inc., le mandat d'accompagnement au montant 19 850 \$ plus les taxes applicables.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Service de génie- » 02 413 00 411

23. MANDAT À TECHNI-CONSULTANT Inc. – ACCOMPAGNEMENT OPÉRATIONNEL AUX ÉTANGS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a reçu un avis du ministère de l'Environnement concernant une forte concentration de matières en suspension aux étangs;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pierreville désire obtenir des données afin de comprendre la problématique de la non-conformité ;

CONSIDÉRANT l'offre de services forfaitaire de la firme Techni-Consultant Inc.;

2022-06-190

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, QUE le conseil le conseil de la Municipalité de Pierreville accepte l'offre de services professionnels de la firme Techni-Consultant Inc. au montant de 1 500 \$ plus taxes pour l'accompagnement à titre de collaborateurs externes pour l'analyse des opérations aux étangs.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Honoraires professionnel- TEU Pville » 02 414 10 411

24. RÉSOLUTION POUR LA RÉSERVE D'EAU POUR 2020 ET 2022

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a mis en place en 2011, la stratégie d'économie en eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE cette stratégie s'inscrivait dans le contexte mondial du resserrement des politiques relatives à l'eau dû aux changements climatiques et à l'accroissement de la population dans une optique de gestion intégrée et dans une perspective de développement durable ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère encourage fortement les municipalités à prévoir un montant qui sera réservé pour l'eau ;

CONSIDÉRANT QU'UNE réserve en eau avait été prévu lors de la préparation des prévisions budgétaires 2022 au montant de 10 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la réserve en eau de 5 300 \$ qui avait été budgété en 2020 n'avait pas été comptabilisé dans le surplus réservé à cet effet ;

2022-06-191

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy

Appuyé par le conseiller Steeve Desmarais

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, qu'un montant de 10 000 \$ soit comptabilisé dans la réserve en eau pour 2022 et que le montant de 5 300 \$ prévu dans le budget 2020 soit aussi comptabilisé dans le surplus réservé pour l'eau. Ainsi un montant total de 20 300 \$ sera réservé pour l'eau au 31 décembre 2022.

25. MANDAT À LES SERVICES EXP INC. – Mise à niveau du site des neiges usées – avis d'infraction MELCC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé une offre de service à Les Services EXP inc. pour la mise à niveau du site des neiges usées ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Les services Exp Inc. ont conçu les plans initiaux de site des neiges usées ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services soumise est de l'ordre de ± 10 000 \$ pour la réalisation du mandat ;

CONSIDÉRANT QU'à ce montant des frais de km, de repas, de papeterie pourront être ajouté ;

2022-06-192

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Steeve Desmarais

Appuyé par le conseiller Jean Précourt

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater Les Services EXP inc. pour préparer la mise à niveau du site des neiges usées tel que la soumission datée du 7 juin 2022.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Honoraires professionnel- TEU Pville » 02 414 10 411

26. AUTORISATION DE PAIEMENT TECHNI-CONSULTANT INC. – problème eau jaune 1 334,50 \$ taxes en sus

CONSIDÉRANT QUE des résidents dans le rang de l'Île sont aux prises avec des problématiques d'eau jaune ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Techni-Consultant Inc. a été mandaté par la municipalité afin de trouver les causes de ce problème avec l'eau jaune ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture des honoraires pour les services professionnels de génie de la firme Techni-Consultant Inc. pour la période du 1^{er} au 30 avril 2022 et se détaillant ainsi :

Monsieur Luc Arseneault au tarif horaire de 69,50 \$ pour un total de 18,50 hres de travail ;

Monsieur Pierre-Luc Bellemare au tarif horaire de 97,50 \$ pour un total de 0,50 hres de travail ;

2022-06-193

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des honoraires soumis par la firme Techni-Consultant Inc., pour une somme de 1 334,50 \$ (taxes en sus) pour l'analyse du secteur ainsi que des conduites problématiques.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Service Génie-Eau jaune Rg de l'Île » 02 413 00 411

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

27. DEMANDE DE LA COOP DE SANTÉ SHOONER-JAUVIN – travaux trottoir chauffant et Stationnement en oblique

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2021-06-246 mentionne que l'aide financière accordé à la Coop de santé Shooner-Jauvin est de 48 000 \$ pour le trottoir chauffant et stationnement en oblique ;

CONSIDÉRANT QUE le cadastre pour le trottoir n'a pas encore été produit et que l'inspecteur ne peut émettre de permis pour ces travaux ;

EN CONSÉQUENCE,

2022-06-194

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyée par la conseillère Josée Bussières

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la Coop de Santé Shooner-Jauvin a débuté les travaux pour le trottoir chauffant ainsi que le stationnement en oblique ;

QUE tel que mentionné dans la résolution 2022-05-162 la subvention sera versée après que les travaux seront entièrement complétés.

AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

28. AUTORISATION DE PAIEMENT GHD CONSULTANTS LTÉE – expertise géotechnique – glissement rang de l'Île 3 510,25 \$ taxes en sus

CONSIDÉRANT QUE la firme GHD Consultants Ltée a le mandat selon la résolution 2021-05-163 de faire une expertise géotechnique concernant le glissement de terrain survenu en octobre 2018 lors de travaux de stabilisation du glissement de terrain de 2016 situé sur le rang de l'Île ;

CONSIDÉRANT QUE la facture finale n°4 nous a été acheminée pour paiement au montant de 3 510,25 \$ \$ (taxes en sus) ;

EN CONSÉQUENCE,

2022-06-195

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture finale n°4 au montant de 3 510,25 \$ (taxes en sus) à GHD Consultants Ltée.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain rang de l'Île » 03 310 00 004

29. AUTORISATION AU RESTAURANT L'AMUSE GUEULE – pour installation terrasse sur le trottoir

CONSIDERANT QUE la Municipalité a reçu une demande d'agrandissement saisonnière pour la terrasse du restaurant L'Amuse-Gueule situé au 7, rue Georges ;

CONSIDERANT QUE la terrasse actuelle sera entièrement aménagée à l'extérieur s'étirant sur la largeur du trottoir qui sera inaccessible pour les piétons durant tout l'été ;

CONSIDERANT QUE les éléments qui constituent la terrasse seront amovibles et d'une durée temporaire (saisonnière) soit du 15 mai 2022 au 15 octobre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la musique d'ambiance sera toléré sur cette terrasse ;

2022-06-196

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy

Appuyé par le conseiller Jean Précourt

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'appuyer la demande pour l'aménagement d'une terrasse de restauration saisonnière.

QUE cette terrasse devra être enlevé si des travaux sont nécessaires dans cette partie de la rue Georges entre le 15 mai 2022 et le 15 octobre 2022 et ce sans compensation financière ;

QUE cette autorisation est annuelle et que la demande d'agrandissement saisonnière pour la terrasse du restaurant L'Amuse-Gueule devra être faite chaque année auprès du conseil municipal.

30. AUTORISATION DE PAIEMENT ACHAT DE FLEURS, JARDINIÈRES, ETC.

CONSIDÉRANT QUE les élus ont voulu embellir le centre du village de Pierreville et du secteur Notre-Dame, ainsi que l'hôtel de ville ;

CONSIDÉRANT QUE des jardinières et d'autres fleurs ont été achetés chez différentes entreprises d'ici et ce afin d'encourager l'économie locale et ces achats ont été répartis selon l'ordre suivant :

<i>Ferme des Ormes</i>	360,00 \$
<i>Ferme Jean-Yves Gamelin</i>	313,11 \$
<i>Ferme Rita Lafond</i>	300,00 \$
<i>Ferme Chantal et Diane Janelle</i>	720,00 \$
<i>Ferme Chantal et Diane Janelle</i>	137,00 \$
<i>Pépinière Janelle</i>	539,73 \$

2022-06-197

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

Appuyé par le conseiller Jean Précourt

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de 25 jardinières afin de les installer pour la saison estivale sur les rues Georges, Maurault et Principale ainsi que différentes variétés de fleurs, tel que bidens, dracenas, lierres, cannas, géranium, scaevola, cinéraire et surfinia, le tout totalisant un montant de 2 369,84 \$ (taxes en sus) ;

QUE les vivaces seront installées à l'hôtel de ville.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « BND Parcs » 02 701 50 639

LOISIRS ET CULTURE

31. AUTORISATION SIGNATURE DE L'ENTENTE AVEC LOCATION CB

CONSIDÉRANT QUE Location CB désire installer sur le site du terrain de la Municipalité (ancien terrain de baseball) un kiosque pour la location d'équipements nautiques ;

CONSIDÉRANT QUE Location CB désire aussi installer un quai de mise à l'eau sur le terrain du bord-de-l'eau pour la location de paddleboard et de motomarine ;

CONSIDÉRANT QU'une entente entre les élus et Location CB a été approuvée pour ce genre d'activité dans cette zone 03 ;

EN CONSÉQUENCE,

2022-06-198

Il est proposé par le conseiller Steeve Desmarais
Appuyé par le conseiller Jean Précourt

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater le maire Monsieur André Descôteaux et la directrice générale Madame Lyne Boisvert à signer l'entente entre Location CB et la Municipalité de Pierreville.

32. AUTORISATION ACHAT QUAI POUR DESCENTE DE KAYAKS

CONSIDÉRANT QU'une citoyenne demande à la municipalité d'étudier la possibilité d'installer un quai pour descente de kayaks ;

CONSIDÉRANT QUE cette même citoyenne a effectué des recherches pour donner un aperçu du coût d'achat, qui est entre 850 \$ et 950 \$;

CONSIDÉRANT QUE le montage sera fait par les employés voirie ;

EN CONSÉQUENCE,

2022-06-199

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat d'un quai pour une descente de kayaks, pour une dépense ne dépassant pas 950 \$ taxes en sus.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Aménagement Bord de l'eau » 03 310 00 005

33. CHALLENGE 255 – demande de passage, déviation de la circulation

CONSIDÉRANT QUE Challenge 255 demande l'autorisation de dévier de la circulation du 18 au 21 août 2022 sur la Route 132 dans le cadre de leurs activités ;

EN CONSÉQUENCE,

2022-06-200

Il est proposé par le conseiller Steeve Desmarais
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, Challenge 255 à dévier la circulation sur la Route 132, durant la période du 18 au 21 août 2022.

34. COMMANDITE RODÉO BAIE-DU-FEBVRE 15 AU 17 JUILLET 2022

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Robert Jutras, président du conseil d'administration de Rodéo 255 – Baie-du-Febvre demande à la municipalité une commandite pour l'activité Rodéo 255 qui se tiendra du 15 au 17 juillet 2022 à Baie-du-Febvre ;

2022-06-201
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présent, d'accorder un montant de 500 \$ taxe en sus pour un plan de visibilité comme commandite pour l'activité Rodéo 255 – Baie-du-Febvre.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention-Divers organismes » 02 701 90 990

35. PASSERELLE VÉLO SUR LA RIVIÈRE – MSV MON STYLE DE VIE INC.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est fait voler la passerelle installée au quai, secteur Notre-Dame pour Vélo sur la rivière ;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu de faire l'achat d'une nouvelle passerelle pour cette saison ;

CONSIDÉRANT QUE MSV Mon Style de Vie inc. propose un cadre de passerelle avec garde-corps 14' X 45'' et garde-corps à 36'', Channel 6x2x9/32 pour cadre et angle 2x2 sur longueur, tube carré 1.5x1.5 main courant et centre en longueur sur 5 poteaux des 2 côtés au coût de 2 910,04 \$ taxes en sus ;

CONSIDÉRANT QUE le plancher en bois de cette passerelle sera installé par le personnel voirie de la municipalité ;

2022-06-202
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Steeve Desmarais
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présent, d'autoriser l'achat d'une passerelle, telle que décrite ci-haut, au coût de 2 910,04 \$ taxes en sus, chez MSV Mon Style de vie inc. ainsi que le bois requis pour faire le plancher et le temps des hommes voirie pour l'installation.

QUE les coûts totaux de cette passerelle seront répartis en part égale avec la communauté d'Odanak.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Biens durables Quais » 02 701 40 729

36. COMMANDITE DE LA FORMATION GÉNÉRALE AUX ADULTES LA RIVERAINE

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Sylvain Jutras, enseignant à la Formation générale des adultes La Riveraine désire souligner la réussite scolaire des élèves ayant complété leur formation ;

CONSIDÉRANT QU'un soutien financier serait grandement apprécié pour l'organisation de cette soirée de reconnaissance ;

2022-06-203
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Josée Bussières
Appuyé par le conseiller Jean Précourt

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présent, d'accorder un montant de 100 \$ comme commandite à la Formation générale des adultes de la Riveraine pour la soirée de reconnaissance pour les élèves ayant complété leur formation.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention divers organismes » 02 701 90 990

37. AUTORISATION DE PAIEMENT À MADAME JOANIE COURCHESNE - soccer

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2022-04-142 mentionne que sa rémunération comme responsable et entraîneuse du soccer doit être versé en 3 versements égaux, soit en mai, juillet et septembre ;

CONSIDÉRANT QU'IL ne sera pas nécessaire de fournir le détail des heures dans ce contrat ;

EN CONSÉQUENCE,

2022-06-204

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présent, de verser à Madame Joanie Courchesne, la rémunération de mai et juillet pour une somme de 2 000 \$, et que le dernier versement de 1 000 \$ sera fait en septembre pour un grand total de 3 000 \$.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Loisirs-Pierreville-Soccer » 02 701 52 690

38. DEMANDE DE EXCAVATION DES ÎLES INC. – surcharge pour installation bouées

CONSIDÉRANT QU'une entente a été signée avec Excavation des îles inc. le 28 janvier 2021 pour une durée de 6 ans ;

CONSIDÉRANT QUE depuis quelque mois, le coût de l'essence a fait un bon énorme ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Pierre Lavallée, président d'Excavation des îles inc. demande un surplus pour la surcharge du coût de l'essence ;

EN CONSÉQUENCE,

2022-06-205

Il est proposé par le conseiller Steeve Desmarais
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accorder à Excavation des îles inc. un montant de 100 \$ pour la municipalité de Pierreville. Cependant la même contribution financière est demandée pour la municipalité de St-François du Lac et la Communauté d'Odanak pour la surcharge du coût de l'essence. Ainsi une somme de 300 \$ sera ajouté pour l'année 2022 au contrat de pose et d'enlèvement des bouées.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention Bouées » 02 701 41 990

39. REMBOURSEMENT À MADAME MARIE-PIER GUÉVIN-MICHAUD – achat pour Pêche en herbe 2022

CONSIDÉRANT QUE Madame Marie-Pier Guévin-Michaud a effectué l'achat de vers de terre pour la journée Pêche en herbe 2022, pour un montant de 27 \$;

CONSIDÉRANT QUE Mme Guévin Michaud a effectué divers déplacements pour l'organisation de cette activité ;

2022-06-206

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présent, de rembourser la somme de 27 \$ à Madame Marie-Pier Guévin-Michaud, pour l'achat de vers de terre, ainsi que les frais de déplacement soit 152 kilomètres à 0,55 \$ pour une somme de 83,60 \$ pour la récupération des cannes à pêche à Drummondville et Sorel. Ainsi le montant remboursé à Mme Guévin Michaud sera de 110,60 \$.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention Comité Loisirs » 02 701 92 990

40. REMBOURSEMENT À MADAME JOSÉE BUSSIÈRES – achat ballons pour le soccer + KM

CONSIDÉRANT QUE Madame Josée Bussièrès, conseillère de la Municipalité a effectué l'achat de sifflets (5) au coût de 12,99 \$ taxes en sus, ballons d'entraînement (10) au coût total de 199,90 \$ taxes en sus, ballons #3 (10) au coût total de 109,50 \$ taxes en sus, ballon de compétition (1) au coût de 54,99 \$ taxes en sus, chronomètre (1) au coût de 27,90 \$ taxes en sus, fanion (4) au coût total de 111,55 \$ taxes en sus, ballon MLS (1) au coût de 38,40 \$, ballons (10) au coût total de 258,90 \$ taxes en sus ainsi qu'un gilet homme au coût de 41,45 \$ plus les frais de transport de 86,38 ;

2022-06-207

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de rembourser la somme de ± 912,47 \$ taxes en sus afin de payer les achats effectués par Madame Josée Bussièrès, conseillère de la Municipalité de Pierreville, pour le soccer, ainsi que les frais de déplacement pour effectuer ces achats soit 72 kilomètres à 0,55 \$ pour une somme de 39,60 \$. Ainsi un total de 1 088,71 \$ sera remboursé à Mme Bussièrès pour les achats ci-haut.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Loisirs-Pierreville-Soccer » 02 701 52 690

41. AUTORISATION DE PAIEMENT - artiste Fête nationale

CONSIDÉRANT QUE le Comité des Loisirs souhaite attirer le plus de gens possible chez nous pour célébrer la Fête nationale dans la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des Loisirs a engagé trois artistes afin de divertir les citoyens et citoyennes le soir du 23 juin dans le cadre de la Fête nationale 2022 ;

2022-06-208

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser les paiements suivants :

Madame Élisabeth Moquin	1 550 \$
Monsieur Jean-François Rivard	750 \$
Monsieur David Beauchemin	300 \$

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – comité loisirs » 02 701 92 990

42. FESTIVAL WESTERN – Demande d'aide financière

Cet item est reporté.

43. AFFAIRES NOUVELLES

44. DOCUMENTS DÉPOSÉS

- ☞ Ministère des Transports du Québec – confirmation de notre subvention dans le Volet entretien des routes d'un montant de 119 492 \$
- ☞ Régie de gestion des matières résiduelles du Bas Saint-François – Procès-verbal de la séance du 28 mars 2022
- ☞ Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François – Rapport mensuel d'avril pour les déchets (74,22 t.m.), pour le compost (16,98 t.m.), mois de mai pour la récupération (12,38 t.m.)
- ☞ Conseiller forestier Roy inc. – rapport d'étape au 31 mai 2022 concernant le traitement des mouches noires
- ☞ Correspondances de la Fondation Santé du Bas-Saint-François (Coop)
- ☞ Demande d'accès aux documents de la Municipalité – Monsieur Éric Descheneaux
- ☞ Demande de 5 Points Gestion pour informations sur leur demande de permis de construction

45. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS

Mesdames Nathalie Traversy, Josée Bussièrès et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs Steeve Desmarais, Jean Précourt et Jonathan Gamelin, ainsi que monsieur le maire André Descôteaux font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

PÉRIODE DE QUESTION

46. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2022-06-209

Il est proposé par le conseiller Steeve Desmarais
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 22h33.

André Descôteaux
Maire

Lyne Boisvert, CPA, CGA
Directrice générale/
greffière/trésorière